

## L'importance de la confidentialité

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَدْخُلُوا بُيُوتًا غَيْرَ بُيُوتِكُمْ حَتَّى تَسْتَأْذِنُوا  
وَتُسَلِّمُوا عَلَىٰ أَهْلِهَا ذَٰلِكُمْ خَيْرٌ لَّكُمْ لَعَلَّكُمْ تَذَكَّرُونَ ﴾  
قَالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ  
«لَا يَحِلُّ لِأَمْرِي أَنْ يَنْظُرَ فِي جَوْفِ بَيْتِ أَمْرِي حَتَّى يَسْتَأْذِنَ، فَإِنْ  
نَظَرَ فَقَدْ دَخَلَ»

### Mes chers frères!

L'un des problèmes qui met les gens de notre époque en difficultés est que la culture de la divulgation est presque devenue un mode de vie. Divulguer une information consiste à révéler et diffuser ce qui doit rester secret. L'humanité est passée de la mentalité qui consiste à dire "Je pense et je crois, donc je suis" à la mentalité "On me voit, donc je suis". Pourtant, la confidentialité est une valeur morale soulignée par tous les prophètes depuis Adem (as) jusqu'à notre prophète Muhammed (saw). Bien que le terme "Mahremiyet" signifie généralement "confidentialité", cela signifie spécifiquement "confidentialité personnelle". Nous pouvons qualifier de confidentielles toutes les questions qui doivent rester privées.

### Chers croyants !

La confidentialité est l'un des principes moraux les plus importants de notre religion. Notre Prophète (saw) a apprécié la valeur de la pudeur en disant: **"La pudeur fait partie de la foi."**<sup>1</sup> La divulgation des choses d'une affaire privée au public est, pour le moins, irrespectueuse envers la société et le Créateur. Mais malheureusement, de nombreuses situations et comportements privés sont révélés, notamment via les réseaux sociaux. Cela va jusqu'à révéler l'intimité familiale. Il est important de rappeler que notre situation personnelle doit rester avec nous et nos affaires familiales doivent rester dans notre famille.

### Mes chers frères!

La question de la vie privée liée à notre environnement et aux musulmans est également importante. La nécessité du respect de la vie privée d'autrui en islam est clairement indiquée dans le verset suivant: "[...] **Et n'espionnez pas [...]**"<sup>2</sup> Notre Prophète (saw) a dit : **"Si une personne regarde autour d'elle tout en parlant à une autre personne, cette conversation est considérée comme confidentielle."**<sup>3</sup> Les écrits et les effets personnels des personnes qu'elles ne veulent pas que d'autres connaissent sont également confidentiels. Personne ne peut les connaître sans l'autorisation de la personne. Nous ne pouvons pas violer les limites privées des gens car tout le monde a un espace privé et inviolable qui lui est propre.

### Chers croyants !

Le domaine le plus privé des gens est sans aucun doute leurs maisons. Nous devons garder à l'esprit que les maisons sont des espaces privés, à la fois par l'ordre de notre religion et par les relations sociales. Notre Seigneur (azwj) dit dans le Coran : **"Ô vous qui croyez ! N'entrez pas dans des maisons autres que les vôtres avant de demander la permission [d'une façon délicate] et de saluer leurs habitants. Cela est meilleur pour vous. Peut-être vous souvenez-vous."**<sup>4</sup> En entrant dans les maisons, nous devons entrer avec les bonnes manières et saluer. Le Prophète (saw) a dit : **"Il n'est permis à personne de regarder à l'intérieur de la maison d'autrui sans autorisation. S'il regarde, cela signifie qu'il est entré (dans la maison)..."**<sup>5</sup> En d'autres termes, nous devrions même protéger nos regards de l'intimité des maisons. Nous devons garder à l'esprit que tous ces principes islamiques doivent être respectés.

Qu'Allah (azwj) fasse de nous des serviteurs qui savent préserver les choses privées. Amine!



1 Boukhârî, Iman, 16

2 Sourate al-Hujurât, 49 :12

3 Tirmidhî, Birr ; Abû Dawûd, Edeb, 32

4 Sourate Nûr, 24 :27

5 Tirmidhî, Salât, 148